

Garantie Sérénité Totale

Tarif : 359,99 \$ / an, plus les taxes applicables

Renouvelable annuellement

Qu'est-ce que la garantie Sérénité Totale ?

La garantie Sérénité Totale est notre plan de protection le plus complet. Elle vous offre une couverture étendue pour tous les bris ou défaillances non pris en charge par la garantie de base, y compris les dommages causés par une mauvaise utilisation, les accidents ou même le vandalisme.

Elle est conçue pour vous offrir une tranquillité d'esprit maximale, peu importe la situation.

Ce que le plan couvre :

- Jusqu'à un maximum de 600 \$ en pièces de remplacement par année (avant taxes)
- Jusqu'à un maximum de 3 déplacements à domicile en cas de panne (Valide dans un rayon de 100 km autour de notre usine de Bécancour)
→ Au-delà de 100 km : frais réduits à 0,60 \$/km
- Les bris hors garantie de base, y compris : Mauvaise utilisation /Bris accidentels /Vandalisme /Dommages physiques
- La main-d'œuvre lors des interventions
-

Conditions :

- Le plan couvre jusqu'à un maximum 600 \$ de pièces (avant taxes) et 3 interventions à domicile par période de 12 mois complète, de la date de mise en service du plan jusqu'à sa date d'anniversaire.
- Le plan est renouvelable annuellement, de façon automatique à la date de signature du paiement, et ce, au même tarif, sauf si un avis à l'effet contraire est envoyé par écrit, par l'une ou l'autre des parties à l'autre partie, dans les 90 jours précédant la date prévue du renouvellement.



TechnoVE INC.
7804 rue Maurice-Guillemette
G9H 4Y7 Bécancour, Québec
Site: <https://technove.ca/>
Numéro: (819) 868 1907
Courriel: info@technove.ca

- Un délai de carence de 7 semaines s'applique à partir de la date de souscription. Aucun service ne sera rendu et aucune réclamation ne sera admissible pour les dommages pouvant survenir durant cette période.
- La garantie Sérénité Totale est disponible uniquement pour les bornes achetées moins de 6 mois avant la mise en service du plan.
- Les montants ou déplacements non utilisés ne sont pas reportables d'une année à l'autre.
- Le plan est lié à l'acheteur initial et non transférable en cas de revente.
- Ce plan s'ajoute à la garantie de base, sans s'y substituer.

Exclusions (non couverts par ce plan) :

- Bris résultant d'une installation non conforme ou non effectuée par un professionnel certifié
- Réparations ou modifications réalisées par des tiers non autorisés
- Dommages répétés causés par la négligence, l'insouciance ou un usage abusif
- Tout dommage résultant d'un acte criminel ou frauduleux commis par le propriétaire ou l'utilisateur
- Perte d'usage du véhicule ou des frais indirects (ex. : remorquage, taxi, etc.)
-

Résiliation et renouvellement :

TechnoVE se réserve le droit de refuser un renouvellement ou de mettre fin au plan en cas de fraude, de fausse déclaration ou d'abus manifeste de la garantie. Toute demande de résiliation volontaire doit être faite par écrit à info@technove.ca. Aucun remboursement ne sera émis après activation du plan, sauf conformément à l'article 228.3 de la *Loi sur la protection du consommateur* qui prévoit que ce contrat peut être résolu sans frais ni pénalité dans un délai de 10 jours de sa conclusion.



Comment demander une intervention ?

Contactez notre équipe de soutien pour toute demande. Un technicien évaluera la situation et, si admissible, se déplacera ou organisera une réparation en atelier. Le tout, sans souci pour vous.

Pour toute question ou pour souscrire à la garantie Sérénité Totale, n'hésitez pas à nous joindre.

AVIS SUR LA GARANTIE LÉGALE

La Loi sur la protection du consommateur accorde une garantie sur tous les biens que vous achetez ou louez d'un commerçant.

Le bien doit pouvoir servir:

- à l'usage auquel il est normalement destiné (article 37 de la Loi);
- à un usage normal pendant une durée raisonnable, qui peut varier selon le prix payé, les dispositions du contrat et les conditions d'utilisation (article 38 de la Loi).

Pour plus de renseignements sur cette garantie légale, consultez le site de l'Office de la protection du consommateur au www.opc.gouv.qc.ca.



TechnoVE INC.
7804 rue Maurice-Guillemette
G9H 4Y7 Bécancour, Québec
Site: <https://technove.ca/>
Numéro: (819) 868 1907
Courriel: info@technove.ca